

# LVA hebdo

INFORMATIONS MUNICIPALES



“La République est laïque et sociale.  
Elle ne restera laïque que si elle sait  
rester sociale”

Jean Jaurès

## Le chiffre

50%

des lits de réanimation occupés par des patients Covid dans les Hauts-de-France au 30 oct.

## ▶ 2 Hommages à Samuel Paty et aux victimes des attentats de Nice



## ▶ 7 Retrouvez un exemplaire de l'attestation générale

▶ 4-5

# Comment s'organise le reconfinement à Saint-Amand-les-Eaux ?

## Attentat de Nice : « Il est essentiel que nous puissions rester unis »

Jeudi 29 octobre, un attentat a été perpétré au sein de la basilique Notre-Dame de l'Assomption de Nice. Trois morts et plusieurs blessés sont à déplorer.

Dès le lendemain, notre maire a adressé une lettre de soutien aux Evêques de Cambrai et de Nice, ainsi qu'au Maire de Nice.

« Je condamne avec la plus grande fermeté, et avec moi l'ensemble de la population amandinoise, ce crime horrible qui a fait perdre la vie à trois fidèles, de la main meurtrière de ce terroriste islamiste » a-t-il déclaré en préambule.

Alain Bocquet tient à la souligner : « aucune religion n'est épargnée. » L'édile déplore que les lieux de culte soient devenus « les cibles privilégiées d'attaques fanatiques contre la liberté de penser et de croire. On ne compte plus le nombre d'églises, de temples, de synagogues, de mosquées ayant subi les assauts de barbares qui veulent tuer la LIBERTÉ et la LAÏCITÉ. »

Alors que, parmi la population, l'incompréhension, la colère et la peur grandissent, le Maire de Saint-Amand-les-Eaux rappelle qu'il est « essentiel que nous puissions rester unis (...) Sachez pouvoir compter sur le soutien de l'ensemble de la population amandinoise pour mener ce combat. Le VIVRE-ENSEMBLE, la PAIX et toutes nos VALEURS RÉPUBLICAINES les plus chères triompheront face à l'ignominie. »

## Hommages

# Hommages aux victimes des attentats



## Dans les écoles

Rentrée automnale particulière pour les écoliers, collégiens et lycéens. Outre les nouvelles consignes sanitaires, c'est un émouvant hommage à Samuel Paty qui a retenu leur attention. Ainsi dans tous les établissements, soit dans leurs classes, soit rassemblés par classe dans la cour de récréation, les enfants ont respecté une minute de silence après avoir suivi la lecture de la lettre de Jean Jaurès sur la mission de l'enseignant. Publiée en 1888 dans le journal « La Dépêche de Toulouse », le texte trace les lignes directrices de ce beau métier, si nécessaire. Ainsi, dit le texte à propos des enseignants et des élèves : « Il faut leur enseigner le respect et le culte de l'âme en éveillant en eux le sentiment de l'infini qui est notre joie, et aussi notre force, car c'est par lui que nous

trionpherons du mal, de l'obscurité et de la mort ». Dans les écoles la municipalité était représentée par des élus municipaux. A l'école de la Tour où les enfants furent rassemblés dans la cour, ce fut en présence de Florence Delférière, adjointe et de l'Inspectrice de l'Éducation nationale.

## Et « One » de U2 retentit...

Vous avez pu l'écouter de chez vous, simplement en tendant l'oreille ou en direct sur Facebook, grâce à la retransmission proposée par la Ville. Un concert de carillon a été donné lundi à 17h en hommage à Samuel Paty avec, notamment, l'un de ses titres préférés : « One » de U2. C'est d'ailleurs cette musique qui avait été diffusée à la Sorbonne lors de l'hommage national du 21 octobre.



## Audrey Fouillard, principale du collège du Bois d'Aulne : « Vos mots nous ont particulièrement touchés »

Aux lendemains de l'assassinat de Samuel Paty, notre Maire a tenu à adresser, au nom de la population amandinoise, une lettre de soutien à la Ville de Conflans-Sainte-Honorine ainsi qu'au personnel du collège du Bois d'Aulne, au sein duquel enseignait le professeur d'histoire.

Le Maire, Laurent Brosse, et la municipalité de la commune endeuillée l'ont aussitôt remercié par la voix du directeur de cabinet.

La Principale du collège, Audrey Fouillard, nous a quant à elle fait parvenir une réponse par mail en date du 29 octobre, dans laquelle elle remercie tous ceux qui, à l'instar de la Ville de Saint-Amand-les-Eaux, lui ont témoigné de leur solidarité.

« Je tiens à vous témoigner à tous ma plus profonde gratitude et toute ma reconnaissance pour les très nombreuses marques de sympathie, de fraternité, de gentillesse, de soutien, de solidarité et d'aide que

vous avez bien voulu témoigner à la famille de Samuel Paty et à toute la communauté éducative du collège du Bois d'Aulne » écrit-elle. « Vos mots, textes, poèmes, dessins et autres écritures, nous ont particulièrement touchés. » Audrey Fouillard précise que ces messages seront portés à la connaissance des personnels du Bois d'Aulne et de la famille de Samuel Paty.

« La pensée qu'un professeur ait pu être menacé et tué pour défendre la laïcité m'est intolérable » poursuit la Principale. « Notre indignation est immense tout autant que doit être notre détermination à nous défendre contre toutes les formes d'agressions aux valeurs républicaines, comme le faisait Samuel Paty. » Et de terminer sur une citation de Nelson Mandela : « L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde. »

## Emotion, partage, prières

La messe de Toussaint, en l'église Sainte-Thérèse samedi, a été empreinte d'émotions partagées. Dédiée à la mémoire de Michel Méresse et de Deborah Postiaux, élus municipaux disparus voici peu, la célébration maria le souvenir au sentiment de peine et de compassion pour les victimes de l'attentat perpétré dans la basilique de Nice. Une messe très particulière célébrée par Jean-Marc Bocquet en présence de nombreux élus dont Fabien Roussel, député. C'est lui qui, à la fin de la cérémonie, souligna la nécessité d'une pensée vigilante, de ne jamais céder à l'obscurantisme.

Et de toujours cultiver avec ardeur la fraternité. Echapper à l'angoisse, garder espoir, avait dit l'abbé Bocquet.



## Santé

# La France de nouveau en confinement



Mercredi 28 octobre, au regard de l'aggravation de la situation sanitaire, le Président de la République a annoncé un nouveau confinement. Entré en vigueur vendredi dernier, celui-ci se poursuivra a minima jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre. En conséquence, les déplacements sont réduits au strict minimum.

## Une attestation pour sortir

Les réunions privées et les rassemblements publics sont interdits. Vous ne pouvez sortir de votre domicile que pour :

- ▶ vous rendre au travail ou en formation ;
- ▶ étudier ;
- ▶ honorer un rendez-vous médical ;
- ▶ porter assistance à un proche, garder des enfants ou en cas de motif familial impérieux ;
- ▶ effectuer des courses de première nécessité ;
- ▶ répondre à une convocation judiciaire ou administrative ou aller à un rendez-vous fixé avec un service public ;
- ▶ prendre l'air seul ou en compagnie des seules personnes confinées dans le même domicile que vous ; pratiquer un sport individuel ; sortir votre animal de compagnie. Les déplacements pour les trois motifs précités sont limités à une heure par jour et vous ne pouvez aller au-delà d'un kilomètre autour de votre domicile.

Tout comme au printemps dernier, vous devrez, à chaque sortie, vous munir d'une attestation.

Il en existe trois modèles :

- ▶ une générale ;
- ▶ une spécifique pour le travail ;
- ▶ une spécifique pour emmener les enfants à l'école.

Vous pouvez présenter votre attestation sur papier libre ou sur votre smartphone. Rendez-vous en page 7 de votre journal pour en avoir un modèle ou sur le site officiel du Gouvernement : [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr).

En cas de non-respect du confinement, une amende forfaitaire de 135 euros sera appliquée.

## Quels sont les établissements qui restent ouverts ?

Sont fermés : les bars, les restaurants, les discothèques, les cinémas, les salles de jeux (casinos, bowlings et autres), les salles de spectacles, les salles de conférences, les salles des fêtes, les salles polyvalentes, les musées, les équipements sportifs couverts et de plein air (hormis pour les sportifs professionnels), les parcs d'attraction, les zoos, les centres commerciaux, les magasins dits « non essentiels », les thermes, les campings et les hébergements touristiques (hormis pour ceux qui y résident toute l'année et pour les personnes mises en isolement)...

Les commerces dits essentiels restent ouverts. Il s'agit globalement :

- ▶ des commerces alimentaires (boulangeries, pâtisseries, boucheries, primeurs, supermarchés, etc.) ;
- ▶ des pharmacies ;
- ▶ des opticiens ;
- ▶ des bureaux de tabac et de presse, des papeteries ;
- ▶ des merceries ;
- ▶ des magasins spécialisés dans l'alimentation des animaux ;
- ▶ des vétérinaires ;
- ▶ des magasins de bricolage ;

- ▶ des garages et des commerces d'équipements automobiles ;
- ▶ des stations-services ;
- ▶ des commerces d'équipements et de réparation informatiques ;
- ▶ des blanchisseries et des teintureries ;
- ▶ des services funéraires ;
- ▶ des banques et assurances.

▶ Retrouvez la liste exhaustive sur [www.gouvernement.fr/info-coronavirus/confinement](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/confinement)

## Les écoles et les EHPAD restent ouverts avec un protocole sanitaire renforcé

Ce confinement diffère, en plusieurs points, de celui que la France a connu au printemps dernier.

Ainsi, les crèches, les écoles maternelles et élémentaires, les collèges et les lycées restent ouverts. Dans chaque établissement, un protocole sanitaire renforcé a été mis en place. Le port du masque est notamment étendu : il doit désormais être porté par les enfants à partir de 6 ans.

Si le télétravail s'est généralisé, les activités se poursuivent dans les services publics, les usines, les exploitations agricoles et les entreprises de BTP (Bâtiments et Travaux Publics).

Les EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) restent également ouverts pour lutter contre l'isolement des personnes âgées. Généralement, il est impératif de prendre rendez-vous pour pouvoir rendre visite à un proche.

## Quid des lieux de culte et des cimetières ?

Les lieux de culte resteront ouverts pour les cérémonies funéraires dans la limite de 30 personnes et pour les mariages avec un maximum de 6 personnes. Les cimetières ne fermeront pas pendant le confinement.

## Vous aérez dans un parc, c'est possible... si vous habitez à moins d'un kilomètre

Les parcs, les jardins et les forêts restent ouverts pour vous permettre de prendre l'air, de faire du sport ou de promener votre animal de compagnie, dès lors que vous résidez à proximité. N'oubliez pas de vous munir de votre attestation.

- ▶ Quelles répercussions sur le plan local ? Pour en savoir plus, lisez notre dossier consacré au sujet, pages 4 et 5.

### ► Les services municipaux continuent de vous accueillir sur rendez-vous

Pour prendre rendez-vous ou pour tout renseignement, contactez :

- Les services à la population et l'État civil au 03 27 22 48 00 ;
- Le Centre Communal d'Action Sociale au 03 27 09 08 40 ;
- Le Centre Technique Municipal au 03 27 22 49 00 ;
- Le Point d'Accès au Droit au 03 27 32 80 10.

### ► Les services périscolaires sont assurés

L'ensemble de services périscolaires sont maintenus et ce, pour tous les usagers : garderie du matin et du soir, restauration scolaire, accueils de loisirs...

Dans les écoles, un protocole sanitaire renforcé est, depuis la rentrée, respecté par les équipes pédagogiques et le personnel communal.

### ► Le marché hebdomadaire continue d'être organisé

Le marché hebdomadaire continuera d'avoir lieu. Les étals s'installeront chaque vendredi matin sur le parking Davaine.

Le protocole sanitaire reste aussi strict. Ainsi, le port du masque est obligatoire à l'intérieur du périmètre. Les chalandes doivent respecter une distance d'au moins un mètre entre eux. Du gel hydroalcoolique est à leur disposition à l'entrée et à la sortie du marché.

### ► Un drive bientôt mis en place à la Médiathèque des Encres

À partir du 10 novembre, vous pourrez vous procurer des documents par drive à la Médiathèque des Encres, les mardis, mercredis, vendredis et samedis, de 14h à 18h. Un accueil téléphonique sera également mis en place à ces créneaux.

En attendant, vous pouvez dès à présent faire vos demandes en adressant un mail à [contact@mediatheque-st-amand.com](mailto:contact@mediatheque-st-amand.com)

### ► Les bus circulent

Les bus traditionnels circulent, tout comme L'AmandiTour, la navette qui vous emmène gratuitement d'un bout à l'autre du centre-ville. En effet, Transvilles a annoncé que son offre de transports était maintenue sur le territoire. Le port du masque et le respect des distances restent obligatoires.

- Plus d'informations sur [www.transvilles.com/confinement-octobre](http://www.transvilles.com/confinement-octobre)

### ► Fin de saison précipitée aux thermes

Le centre thermal a été contraint de fermer ses portes, à l'instar de l'ensemble des Établissements Recevant du Public (ERP). La saison s'est donc achevée précipitamment en cette fin d'octobre. En effet, même si le confinement devait être levé au 1<sup>er</sup> décembre, les thermes ne pourraient rouvrir avant la fin de l'année, en raison des procédures techniques et sanitaires à appliquer. « Nos thermes ne rouvriront que pour la saison prochaine, en 2021, aux dates habituelles » précise la Chaîne Thermale du Soleil.



Services publics

## En mairie, des solutions pour assurer la continuité du service public

**Comme au printemps dernier, les services publics continueront de fonctionner durant le confinement. Oui, mais comment ? Aux lendemains des annonces gouvernementales, la réponse était déjà toute trouvée en mairie de Saint-Amand-les-Eaux.**

Il faut dire que la Ville avait anticipé. « Nous travaillons sur différents scénarios depuis septembre » souligne la directrice générale des services, Nathalie Patoir.

Comment assurer la continuité du service public, tout en préservant la sécurité des usagers et des agents ? Que faire si un cas positif se déclare dans un service ? Comment faciliter le télétravail ? Quelles solutions d'accueil mettre en place si les écoles étaient amenées à travailler par demi-groupe ?

Toutes les situations ont été envisagées, ce pourquoi la Ville est en mesure de mettre en place, rapidement, des solutions qui répondent aux besoins des usagers tout en se conformant aux réglementations gouvernementales.

### Préserver la sécurité des usagers et des agents

Les services municipaux continueront de vous accueillir sur rendez-vous. « Le port du masque reste obligatoire, pour le public comme pour les agents. Du gel hydroalcoolique est également à leur disposition » explique Nathalie Patoir.

« Nous ne sommes pas dans la même configuration qu'en mars dernier. »

Conformément aux instructions gouvernementales, les guichets des services publics tels que ceux de la mairie resteront ouverts. D'autres missions administratives, lorsque c'est possible, seront, elles, réalisées en télétravail. D'ailleurs, pour le favoriser, la Ville a passé commande de trente ordinateurs portables supplémentaires début octobre.

### Renforcer la polyvalence des agents

Pour pallier les éventuelles absences d'agents malades ou de cas contacts, des réaffectations pourront être envisagées en fonction des besoins. À titre d'exemple, des agents vont être sensibilisés à l'enregistrement des naissances et des décès. À la cuisine centrale, deux équipes distinctes ont été constituées pour limiter le nombre de cas contacts éventuels...

L'objectif de cette organisation : être en capacité de parer au plus urgent et de réaliser les missions essentielles, quoi qu'il arrive.

### Dédoublage des classes : un plan de déploiement préparé par la Ville, les directeurs d'école et l'inspection

Si la situation sanitaire venait à s'aggraver, le protocole sanitaire devrait encore se renforcer dans les écoles. Parmi les solutions qui pourraient être envisagées par le Gouvernement : le dédoublement des classes, ce qui permettrait aux enfants d'être à bonne distance les uns des autres.

Un scénario que la Ville, les directeurs d'écoles et l'Inspection académique ont déjà étudié ensemble. Ainsi, en cas de besoin, des agents municipaux seront mobilisés pour l'accueil des enfants. De plus, certains bâtiments municipaux seraient utilisés pour rendre possible la bonne répartition des groupes. ◀

### Les établissements fermés au public

Le Théâtre des Sources et le musée de la Tour abbatiale sont fermés, tout comme l'ensemble des salles municipales. Seuls les établissements sportifs sont amenés à accueillir uniquement les sportifs professionnels ainsi que le public scolaire. Certains spectacles de la saison culturelle vont être reportés. Si vous avez acheté un billet, vous serez contacté.

# Un point sur la situation sanitaire dans notre ville

**Docteur Anthony Haro**, président de la SPEMED (Association de formation médicale continue des généralistes et spécialistes de l'amandinois)

« Les professionnels de santé du bassin de vie (médecins, pharmaciens, kinés, infirmières...) notent une explosion du nombre de cas Covid et une majoration des hospitalisations pour cas grave. Les 15 jours à venir vont être terribles, la machine à contamination Covid est bien lancée. Son ralentissement se fera avec une inertie certaine. La vigilance donc doit demeurer dans chaque instant de vie et encore pour de longs mois. Ce virus nous force et nous oblige, en urgence, à prendre conscience de notre interdépendance et de notre responsabilité individuelle dans cette interrelation. (...) Les médecins ne souhaitent pas revivre les retards de prise en charge médicale vécus lors du premier confinement ; trop de malades ont négligé leur santé. Alors continuez à vous soigner, à consulter votre médecin... tout en restant raisonnable, l'administratif peut attendre et nous ne réalisons pas de certificat de non-contagion (...) Nous demandons aux patients de respecter les protocoles d'accès et de consultations au cabinet. Certains médecins préfèrent la téléconsultation pour les cas Covid ou suspect Covid. Votre médecin peut aussi se contaminer, pensez à le protéger.

Nous souhaitons remercier les médecins, les infirmières à domicile, les préleveurs en labo d'analyse médicale qui sont au quotidien en première ligne à gérer tant bien que mal les patients domiciliés qui ne sont plus hospitalisables. »



**Michel Thumerelle et Barbara Chiarello**, directeur du centre hospitalier et directrice des soins

« Les chiffres peuvent vite évoluer mais en date du lundi 2 novembre, 11h, nous avons pris en charge 87 patients et résidents déclarés positifs depuis le début de la deuxième vague épidémique. Parmi eux, cinq sont décédés. Des clusters se sont déclarés dans deux EHPAD du centre hospitalier : à Estréelle (Saint-Amand-les-Eaux) et à Dewez (Mortagne-du-Nord). Aujourd'hui, la situation est sous contrôle. L'une des grandes problématiques auxquelles nous sommes confrontés, à l'instar de tous les établissements de France, concerne le manque de soignants. Certains sont infectés : depuis le début de cette deuxième vague, 51 membres de notre personnel ont été touchés.

Depuis ce lundi, nous mettons en place des tests antigéniques qui permettent d'orienter plus rapidement vers un diagnostic. Les soignants sont également épuisés, ce pourquoi nous avons tout de même tenu à ce qu'ils puissent prendre leurs congés durant ces vacances de la Toussaint. Nous sommes dans l'adaptation per-

manente. Nous tenons à remercier tous les professionnels dévoués, présents à nos côtés pour gérer la crise sanitaire. Concernant les EHPAD, nous autorisons, depuis mi-août, les visites sur rendez-vous dans des lieux dédiés au rez-de-chaussée. Les visites sont organisées mais strictement encadrées, conformément aux directives de l'ARS. En parallèle, nous déployons d'autres moyens de communication pour que les résidents restent en contact avec leurs proches. À titre d'exemple, vingt nouveaux agents ont été formés à la visio vendredi dernier. Nous nous sommes engagés à installer une cellule de maintien du lien social en EHPAD, chargée de renforcer et de suivre les actions mises en place dans le cadre de la lutte contre l'isolement. »

## Le centre hospitalier recrute

À savoir Le centre hospitalier recherche des Infirmières Diplômées d'État et des Aides-Soignants.es. Envoyez vos CV à l'adresse : [recrutement@chsa.fr](mailto:recrutement@chsa.fr)

## Vos commerçants

Les commerces qui ne peuvent plus accueillir de public s'organisent pour poursuivre leurs activités dans la mesure de leurs possibilités.

### Restaurants

#### Vente à emporter uniquement

- Cooxo : 03 27 34 24 16 et [www.cooxo.fr](http://www.cooxo.fr).
- La Fringale : 06 37 59 80 88.
- Soul Kitchen : 03 27 48 94 89.
- Le Grill : 09 50 08 08 53.
- Le Palais d'Istanbul : 03 27 48 93 22.
- Le Knossos : 03 27 31 84 51.
- Il était une frite : 09 53 62 26 04.
- La Friterie du Moulin.

#### Plats à emporter et livraison

- L'Atelier Di'Vin : 06 07 15 96 81 ou 03 59 76 56 30.
- La Passion du Vin : 07 68 50 94 33.
- Le Kursaal : 03 27 48 89 68.
- La Vita è Bella : 03 27 33 74 97.
- Le Magistral : 06 71 39 27 05.
- Le Bosphore : 03 27 33 19 85.
- Pizza Duo : 03 27 34 42 29.
- Les Champs-Élysées : 03 27 27 85 62.
- Aux Délices d'Éric : 03 27 44 08 89.
- Best Burger : 03 27 21 09 12.
- Casa Presto : 03 27 20 03 20.
- La Fringale : 06 37 59 80 88.
- Buona Pizza : 03 27 21 86 79.
- Pizza Rif : 03 27 31 29 93.

### Fleuristes

- « Pensez Fleurs » : mise en place d'un drive cette semaine. Informations et commandes au 03 27 26 81 67.
- Mary'Flor : drive et livraison à domicile. Commandes au 03 27 49 68 00 et sur Facebook.
- Flaur'Rore : vente à emporter et livraison. Commandes au 03 27 48 70 18, 06 22 29 95 20 et sur Facebook.
- Styl Fleurs : drive et livraison. Contact au 03 27 27 82 70, 06 80 30 17 76 et sur Facebook.
- Rapid'Flore (Coeur de Fleurs) : drive et livraison. Commandes au 03 27 22 16 16 et sur Facebook.

### Divers

- Greg Boutik : livraison à domicile et envoi de colis. [f](#)
- Lulu Bohème : retrait de commande. [f](#)
- Carrure : retrait en magasin, livraison en point relais ou à domicile. [f](#)
- « Une Souris Verte » : livraison à domicile. [f](#)
- Le salon Au Temps Pour Soi : drive pour coloration de cheveux personnalisée, shampoings, soins, laques... Commandes au 03 27 24 09 47.
- La Boîte aux Parfums : livraisons à domicile. Commandes au 03 27 48 46 45.

**Votre commerce fait de la livraison ou de la vente à emporter ? Contactez l'Office de Commerce au 06 30 79 26 94 et sur [commerce@saint-amand-les-eaux.fr](mailto:commerce@saint-amand-les-eaux.fr)**

## Le Maire prend un arrêté en faveur du commerce amandinois

Afin de pallier les inégalités de traitement entre les commerces de proximité, la grande distribution et les géants du numérique, notre Maire a pris un arrêté autorisant les commerces de la catégorie M à rester ouverts et demandant la mise en place d'un comité de suivi composé de représentants de la municipalité, de l'agglomération, du département, de la région, de la chambre des métiers, de l'ARS et de l'État pour veiller au respect des règles sanitaires. Texte complet sur [www.saint-amand-les-eaux.fr](http://www.saint-amand-les-eaux.fr)



Handball

**« Nous avons su répondre tout au long du match. Nous avons été valeureuses et avons tenu. »**

Mercredi dernier, un véritable combat s'est mené sur le terrain. Les Louves ont débuté la rencontre face à Dijon de la plus mauvaise des manières en encaissant 5-0 dans les dix premières minutes. Mais les filles ont du répondant et enclenchent le compteur après s'être ressaisies. Les joueuses s'affrontent œil pour œil, dent pour dent dans ce match à enjeu. La niaque des amandinoises se fait ressentir jusque dans les tribunes où les supporters se laissent emporter par chaque action. Lorsque l'heure de la mi-temps sonne, les handballeuses n'ont que deux points d'écart (10-12). Être si proche de recoller au score décuple leur ambition dans ce match difficile. Les Louves l'ont compris, le mental prime avant tout. Tenir, être patientes et efficaces au bon moment leur a permis d'égaliser dans le dernier quart d'heure de jeu (17-17). Avant de terminer cette bagarre avec le point de la victoire, qui fait toute la différence 23-22. Cette 6e journée de championnat en LBE aura été dure mais pleine d'enrichissement pour Saint-Amand. « C'est très important de vivre des matchs comme ça. Nous savons les ressources que nous avons, jusqu'où nous pouvons aller pour chercher des matchs importants » souligne Florence Sauval.

Dimanche, le SAH-PH s'est de nouveau retrouvé sur le parquet de la salle Maurice-Hugot pour une rencontre au sommet. Les Louves ont ainsi affronté Toulon. Privées de supporters en raison du confinement, elles sont, cette fois encore, restées au coude-à-coude avec leurs adversaires. Malheureusement, les Toulonnaises leur ont ravi la victoire à un point près. Les Louves se sont inclinées sur un score de 26 à 27.



Covid

## Confinement : quel impact pour le sport ?

Les établissements sportifs couverts et de plein air sont fermés hormis pour :

- ▶ les groupes scolaires (parmi lesquels les sections sportives) et les groupes périscolaires ;
- ▶ l'activité des sportifs professionnels et de haut niveau.

Les équipes de basket et de hand qui portent les couleurs de notre ville au plus haut niveau vont donc continuer leur championnat respectif. Les matchs ne seront pas ouverts au public. Nous continuerons d'en rendre compte dans nos pages.

### Du côté des associations

En raison du confinement, les associations sportives sont dans l'impossibilité de poursuivre leurs activités habituelles. Nombre d'entre elles utilisent toutefois les réseaux

sociaux pour donner des cours à distance ou lancer des initiatives. N'hésitez pas à vous rapprocher d'elles pour savoir ce qu'il en est.

### La pratique individuelle autorisée sous conditions

Seule la pratique sportive individuelle (jogging, vélo, rollers...) est autorisée dans l'espace public, dans la mesure où elle est réalisée dans un périmètre d'un kilomètre autour de votre domicile et dans la limite d'une heure quotidienne. Pour rappel, les salles, les complexes sportifs et les stades municipaux sont interdits au public.

À savoir : il existe de nombreuses applications et vidéos vous permettant de suivre un programme sportif à la maison. À suivre avec un bon échauffement au préalable ◀

### Basket

#### La rencontre contre Bourges reportée

Suite aux annonces gouvernementales, la Fédération Française de Basket a décidé de reporter les rencontres du week-end dernier parmi lesquelles le match qui devait opposer Saint-Amand-les-Eaux à Bourges. À l'heure où nous écrivons ces lignes, aucune nouvelle date n'a été communiquée.

Le prochain match du SAHB sera joué a priori le 7 novembre à Nantes.

### Natation

#### Le Dragon d'Eau n'accueille plus que les scolaires

Tout comme les autres établissements sportifs couverts, le centre aquatique intercommunal de l'amandinois est contraint de fermer ses portes au public. Seul le public scolaire y sera accueilli.

### RÉSULTATS ET ANNONCES

SAM. 31 OCT. & DIM. 1<sup>er</sup> NOV.

LFH Handball SAH-PH ▶ Toulon 26-27

DIM. 8 NOV.

16:00 Salle M.Hugot Handball SAH-PH ▶ Bourg-de-Péage (LFH)



## ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire<sup>1</sup> :

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés<sup>2</sup>, déplacements pour un concours ou un examen.

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité<sup>3</sup> dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.

Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.

Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative

Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

<sup>1</sup> Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

<sup>2</sup> A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

<sup>3</sup> Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

## En bref...

## Continuez de soutenir la motion pour le maintien de la TEOM à 0%

1562 personnes se sont déjà mobilisées en faveur du maintien de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Opposés à la délibération du conseil communautaire de La Porte du Hainaut qui prévoit de la fixer à 15,62%, les élus de Saint-Amand-les-Eaux ont adopté une motion, réclamant notamment une large concertation pour « arriver à une solution démocratique et juste sur le plan social et environnemental. »

► Remplissez le formulaire de soutien sur [www.saint-amand-les-eaux.fr](http://www.saint-amand-les-eaux.fr)

## Forêt

# La forêt sert de décor au tournage d'une série

Une scène d'une nouvelle série en préparation pour France 2 a été tournée dans la forêt de Saint-Amand-les-Eaux vendredi 30 octobre. « Nous avons besoin d'avoir un arbre et une route dans le champ » nous a expliqué le directeur de production, Sébastien Autret. « Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le lieu adéquat n'est pas si facile à trouver ! »

La société a installé ses loges et posé ses caméras allée des Hêtres. Elle y est restée toute l'après-midi. « Un tournage demande beaucoup de patience ! » Il faudra attendre un an avant de découvrir la scène à la télévision.



## La Tour abbatiale se protège



Sans doute avez-vous aperçu une nacelle aux abords de la Tour abbatiale. Une entreprise a été missionnée pour mettre en place de nouveaux systèmes de protection contre les pigeons. En effet, leurs déjections ne sont pas seulement nauséabondes : leur acidité entraîne la corrosion de la pierre ! Les volatiles ne courent aucun danger : il s'agit seulement de dissuasion.

### ► SOLIDARITÉ AVEC SAORGE

Frappé de plein fouet par la tempête Alex, le village de Saorge doit aujourd'hui panser ses plaies et reconstruire. Pour lui venir en aide la Ville et le CCAS organisent des collectes. Pour faire un don, retrouvez les urnes à l'accueil de la Mairie ou du CCAS

► Un don par chèque, l'ordre au nom de «Opération Solidarité Saorge», ouvrira droit à une réduction d'impôt.

### ► MADE IN AMANDINOIS

Découvrez, place du Mont-des-Bruyères et chaque premier dimanche du mois, un marché des savoir-faire traditionnels du territoire. Un large choix de produits de saison !

► De 9:00 à 13:00 - Marchés organisés par le Comité des Amis de l'école G. Wallers. Les prochains :

**exceptionnellement le 8 nov** et le 6 déc.

► Le marché hebdomadaire (tous les vendredis) reste ouvert. Lire p 4 pour voir les conditions.

### ► LES PARTERRES À BICHONNER



En automne «tout prend racine» dit le dicton. C'est le moment d'entretenir et de planter. N'y allez pas de main morte, arrachez les plants et mettez-les au compost. Utilisez les feuilles mortes pour faire du compost et protéger les plantes les plus fragiles !

### ► LE SAVIEZ-VOUS ?

En novembre, on plante l'ail rose, les asperges, les camélias, les azalées et les magnolias. Si vous ne l'avez pas encore fait, il ne vous reste plus beaucoup de temps pour planter les bulbes comme les perce-neiges. C'est bien connu, un beau jardin au printemps se prépare aujourd'hui !

### ► INFO SIAVED

L'ensemble des déchèteries restent ouvertes, aux horaires d'hiver, pendant le confinement.

► Port du masque obligatoire

### ► COLLECTE DÉCHETS

► **MER. 11 NOV** (déchets ménagers)

► **MER. 4 NOV.** (avec sacs jaunes et bac à verre)

### ► DÉCHÈTERIE

Du lun. au sam. de 9h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h, le dimanche de 9h à 12h. Fermeture le jeudi et jours fériés.

### ► NUMÉROS UTILES

► Médecin de garde 03 20 33 20 33

► Smir 0800 81 13 92

► Mairie 03 27 22 48 00

► CCAS 03 27 09 08 40

## Restez en contact :

Recevez gratuitement notre LVAnews



Journal municipal réalisé par le Service Communication, 68 Boulevard de la République, 59250 Saint-Amand-les-Eaux, 03 27 22 48 00, [lavieamandinoise@saint-amand-les-eaux.fr](mailto:lavieamandinoise@saint-amand-les-eaux.fr)

Impression : Imprimerie Gantier

**Décès** GERNEZ Jean Marie (93 ans).  
POMMEROLLE MOURA Marcelle (92 ans).  
LECOMTE Michel (69 ans).

**Menu LUN. 9 NOV.** Lentilles vinaigrette, croc fromage ketchup, pommes vapeur, salade verte, petits suisses sucrés, clémentine.

**MAR. 10 NOV.** Velouté de tomate, mijoté de porc tandoori, riz parfumé, fromage blanc, ananas frais.

**MER. 11 NOV.** Férié - 102<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice de 1918

**JEU. 12 NOV.** Chou-fleur vinaigrette, gratin de bœuf au potiron et béchamel, coquillettes, yaourt vanille, poire. **Repas BIO**

**VEN. 13 NOV.** Duo carottes et panais vinaigrette, poisson pané sauce tartare, salade verte, pommes vapeur, edam, muffin.